

Togo: Des conservateurs de la propriété foncière pour chaque région



Le gouvernement togolais décentralise la fonction de conservateur de la propriété foncière. Ainsi, le traitement et la délivrance de titres fonciers se feront dorénavant dans les chefs-lieux des régions. Sani Yaya, ministre togolais de l'Economie et des Finances, a déjà nommé, en ce sens, 4 des 5 conservateurs régionaux.

{loadmoduleid 212}

Ils s'agissent de Yawo Defly (région des Savanes), Awesso Kossi Komossi (Kara), Yakpo Ankou Agbenyo (Plateaux) et Dotsè Kodjo Nyaku (Maritime).

« Désormais, toutes les procédures se feront dans les chefs-lieux des régions sous l'œil vigilant du conservateur régional nommé », a indiqué le conservateur Esoham Labari.

Cette nouvelle réforme qui vise une meilleure administration du foncier au Togo, permettra d'accélérer le traitement et la délivrance des titres fonciers. Elle s'inscrit dans la dynamique d'amélioration du climat des affaires au Togo.

Ainsi, le délai de délivrance du titre foncier est dorénavant fixé à 6 mois. Aussi, selon la Dadc, toutes les dispositions sont prises pour que les dossiers introduits à partir de

septembre 2019 soient traités, et les titres fonciers soient délivrés dans de meilleurs délais.

{loadmoduleid 220}